

La Belgique a (enfin) ratifié l'accord de Paris

CLIMAT Nous sommes le 142^e pays sur 197

On aurait pu penser que la Belgique se retrouverait bonne dernière ; il n'en est finalement rien. Ce vendredi, notre pays a officiellement ratifié l'accord mondial pour lutter contre le réchauffement climatique, adopté le 12 décembre 2015 lors de la COP21 à Paris, et a envoyé par la valise diplomatique les instruments de ratification auprès du secrétariat général des Nations unies.

Nous sommes le 142^e pays signataire (sur 197) à ratifier cet accord, qui vise à réduire les émissions de gaz à effet de serre afin de contenir « bien en dessous » de 2°C, voire à 1,5°C, la hausse des températures moyennes mondiales par rapport au niveau préindustriel.

L'accord de Paris est entré en vigueur, avec une rapidité inédite, le 4 novembre 2016, 30 jours à peine après avoir été ratifié par au moins 55 parties signataires représentant au moins 55 % des émissions mondiales de gaz à effet de serre.

Mais, dans la course à la ratification, la Belgique partait avec un handicap de départ. D'emblée, on savait que l'accord devrait être approuvé par le gouvernement et le Parlement fédéraux ainsi que par les trois Régions et leurs parlements. Mais le Conseil d'Etat a rajouté une couche, en demandant que l'accord soit aussi adopté par les trois Communautés (+ leurs parlements), compétentes pour ce qui touche à l'éducation et à l'enseignement. Quatorze instances en tout, donc. De quoi compliquer et prolonger les choses.

La France a pu conclure en 10 mois ; en Belgique, il en aura fallu 17. Notre pays n'est cependant pas le dernier pays européen à approuver l'accord. La Roumanie, la Tchéquie, la Croatie et les Pays-Bas doivent encore faire leur devoir, selon le dernier comptage des Nations unies. ■

M.d.M.